



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 14 Septembre 2020
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 17
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-09-2020/115

Objet : Approbation du plan de financement pour les travaux d'aménagement du point de vue "Le Fromager" à Saint-Pierre.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, Sainte-Rose CAKIN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Chantal MAIGNAN, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

Arrivés en cours de séance : Christian RAPHA, Jean-Baptiste ROTSEN.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jiovanny WILLIAM.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord) s'est engagée à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à renforcer l'attractivité de son territoire, en valorisant ses espaces naturels et patrimoniaux ;

Considérant que sur les 06 opérations inscrites dans la Tranche 1 du réseau des points de vue, 04 ont été réceptionnées. Les deux autres opérations sont en cours, et devraient être réalisées dans l'année ;

Considérant que le point de vue du Fromager à Saint-Pierre vient s'ajouter aux nombreux autres que Cap Nord a créé, enrichissant un réseau dont on espère qu'il améliore la vision qu'a la population de son environnement. Leur aménagement permettra par ailleurs d'accueillir des marchands et artisans avec leurs étals ;

Considérant que ce projet concerne des travaux de création d'une plateforme d'observation originale autour du Fromager, d'un accès sécurisé ; la création de places de stationnement le long de la DR1 et l'éclairage du site ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous prévoit une participation de la CTM au titre du dispositif d'Aide de la Collectivité territoriale aux communes pour l'année 2019 pour un montant de 270 000 € HT et de l'Etat au titre du contrat de ruralité pour un montant de 50 000 € HT ;

DEPENSES	MONTANTS € HT
Maitrise d'œuvre	20 000,00
Études et prestations connexes (CSPS, TOPO...)	20 000,00
Travaux	310 000 ,00
TOTAL	350 000,00

RESSOURCES	TAUX	MONTANTS € HT
CTM (ACTC)	77 %	270 000,00
ETAT (contrat de Ruralité)	14%	50 000,00
CAP Nord Martinique	9%	30 000,00
TOTAL	100%	350 000,00

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver le plan de financement pour les travaux d'aménagement du point de vue "Le Fromager" à Saint Pierre. A savoir :

DEPENSES	MONTANTS € HT
Maitrise d'œuvre	20 000,00
Études et prestations connexes (CSPS, TOPO...)	20 000,00
Travaux	310 000,00
TOTAL	350 000,00

RESSOURCES	TAUX	MONTANTS € HT
CTM (ACTC)	77 %	270 000,00
ETAT (contrat de Ruralité)	14%	50 000,00
CAP Nord Martinique	9%	30 000,00
TOTAL	100%	350 000,00

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le - 5 OCT. 2020

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

